



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 663-1-26 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné que :

1. Lors de la séance tenue le 13 mai 2026, le conseil de la Municipalité de Cantley a adopté le Règlement numéro 663-1-26 sur les permis et certificats;
2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en date du 18 juin 2026;
3. En conséquence, ce règlement est entré en vigueur le 18 juin 2026;
4. Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau municipal situé au 8, chemin River, durant les heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité www.cantley.ca sous la rubrique « Règlements municipaux ».

Donné à Cantley, ce 6 juillet 2026.

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil ainsi que dans le site Internet de la Municipalité : <https://cantley.ca/categorie-nouvelles/avis-public/>.

Donné à Cantley, ce 6 juillet 2026.

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier